

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le vingt et un Décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le quatorze décembre deux mil vingt, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de délégués communautaires en exercice | 92 |
| Nombre de délégués communautaires présents    | 70 |
| Nombre de votants                             | 83 |

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 70**

**ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE – **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE – **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : Mme Claire BURLET, Mme Aline CHATELAIN ;, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, , M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Eric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT – **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH, **ESCAUDOEUVRES** : M. Thierry BOUTEMAN, Mme Agnès BILBAUT - **ESNES** : M. Olivier GOBERT – **ESTRUN** : Mr Jean-Luc FASCIAUX - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET – **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER – **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** représentée par Mme Jocelyne HENNEQUIN . - **IWUY** : M. Daniel POTEAU, M. Pascal GUSTIN, Mme Emilie DUPUIS - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER – **MARCOING** : M. GUINET Jean-Claude, **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN – **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI – **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ – **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART – **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 12**

**CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire, Mme Martine BILBAUT, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE titulaire - Mme Martine DESMOULIN, titulaire, qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire - Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MAOMMIN, titulaire – M. François WIART, titulaire qui donne procuration à Mme Dominique GAILLARD **ESCAUDOEUVRES** – M. José DE SOUSA, titulaire qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD, titulaire, qui donne procuration à M. Michel PRETTRE, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne procuration à Mr Philippe LOYEZ, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, **PAILLENCOURT** - M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à Mr Benoît DHORDAIN, titulaire -

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 02**

**ABANCOURT** : Mme Françoise LAINE, titulaire qui donne procuration à Me René CAPELLE, suppléant – **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne suppléance à Mr DINET Jean-Michel, suppléant.

**Nombre de conseillers communautaires absents : 8**

**ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTHELOOT, Mme Amélia CAFEDE, - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC – **NAVES** : M; Jean-Pierre DHORME **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES –.

**Secrétaire de séance** : M. Benoît VAILLANT.

Cadre réservé au  
Secrétariat de la CAC

O

O

O

Rapporteur :

Madame Laurence SAYDON

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

au Tourisme, aux équipements culturels et  
au patrimoine

**2020-12-20 - CULTURE - LE LABO : Bibliothèque numérique patrimoniale de l'agglomération de Cambrai : Signature de la convention Gallica marque blanche avec la Bibliothèque nationale de France**

La Communauté d'agglomération de Cambrai a créé le Labo, grand équipement culturel communautaire qui, prenant la suite de l'ancienne médiathèque d'agglomération de Cambrai, remplit quatre missions culturelles : lecture publique, patrimoine écrit, culture scientifique (CSTI) et interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Depuis 2017, le Labo est engagé dans le dispositif de l'État : Bibliothèque numérique de référence.

La dernière phase du projet est maintenant abordée, il s'agit de la dernière phase pour la création d'une bibliothèque numérique patrimoniale.

Cette création consiste à mettre à disposition, sur Internet, une masse d'images issues des collections patrimoniales dont nous avons la garde pour l'État, et de celles dont nous sommes propriétaires. Les objectifs sont :

- rendre accessibles des documents au plus grand nombre (objectif culturel) ;
- rendre accessibles ces documents aux chercheurs professionnels du monde entier (objectif scientifique) ;
- améliorer la conservation matérielle des documents, en réduisant leur communication (objectif patrimoniale) ;
- contribuer au rayonnement de Cambrai à l'échelle mondiale (objectif politique).

La communauté d'agglomération rejoindra ainsi le paysage régional des collectivités ayant réalisé ces projets d'intérêt général : Valenciennes, Saint-Omer, Roubaix, Compiègne...

Créer une bibliothèque numérique patrimoniale nécessite plusieurs actions, qui sont autant de sous-projets :

- 1. préparer matériellement et inventorier les fonds patrimoniaux ;
- 2. numériser les objets (livres, affiches, photographies, archives...) conformément aux règles de l'art (techniques spécialisées) ;
- 3. associer les fichiers numériques à des métadonnées permettant de les identifier ;
- 4. stocker et sécuriser ces fichiers, sans limite de temps ;
- 5. mettre en ligne ces fichiers et les rendre exploitables à l'aide d'une visionneuse numérique.

Le point 1 a été amorcé il y a plusieurs années. Les points 2 et 3 sont financés par l'État dans le cadre de la BNR et seront réalisés prochainement.

Les points 4 et 5 font l'objet de la présente délibération.

En effet, le stockage sécurisé et la mise en ligne de centaines de milliers voire de millions d'images sont des opérations techniques complexes et coûteuses, tant en investissement qu'en fonctionnement (sans limite de temps).

La Bibliothèque nationale de France, qui a à l'égard de sa tutelle (le Ministère de la Culture) des objectifs de coopération nationale (de soutien aux collectivités), a mis en place un dispositif très pertinent : Gallica Marque Blanche. Ce dispositif permet aux collectivités de confier à la BnF le stockage, la sécurisation, la maintenance et l'exploitation des images numériques des fonds patrimoniaux, en échange d'une participation financière forfaitaire, mais tenant compte du nombre d'images et sur le principe d'un partage des coûts entre la BnF et la collectivité.

Ces images sont versées dans Gallica, la bibliothèque numérique patrimoniale, ce qui permet à la collectivité de participer à l'affirmation de la souveraineté culturelle française sur le terrain mondial de l'influence culturelle. A l'inverse, la BnF met à disposition de la collectivité des outils techniques lui permettant d'intégrer à son propre site internet le moteur d'accès à la bibliothèque patrimoniale, en respectant la charte de son établissement. En d'autres termes, le public local ne « voit pas » qu'il utilise le site de la Bibliothèque nationale, et le principe de l'attachement local au patrimoine local est respecté. Plusieurs grandes collectivités ont rejoint ce dispositif (Rouen, Toulouse...).

Le coût pour la collectivité consiste en une base de 32 500 € HT (investissement, pour la mise en place) et une maintenance annuelle (fonctionnement) de 10 % du montant précédent. Cette base est revue à la hausse lorsque le volume de documents numérisés dépasse 10 000 documents (sont des documents : une photo isolée, une édition quotidienne d'un journal, un manuscrit médiéval...), ce qui peut correspondre à des centaines de milliers d'images. Ce coût est sans commune mesure avec ceux qu'induirait le même projet si la collectivité le portait seule. La dépense en investissement est par ailleurs subventionnée par l'État au titre du dispositif BNR.

Madame SAYDON précise que si le partenariat avec la BnF est initié, il sera possible d'attendre la création de la bibliothèque numérique patrimoniale pour 2022.

A l'issue des explications de Madame SAYDON, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention Gallica marque blanche avec la Bibliothèque nationale de France ;
- **D'OUVRIR** les crédits liés à cette dépense pour les budgets 2021 et 2022.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
suivent les signatures,

Le Président,



François-Xavier VILLAIN